

**DÉCRET N° 2024 – 735 DU 31 JANVIER 2024**  
portant promotion de dix-sept (17) officiers subalternes de la  
Police républicaine au titre de l'année 2024.

**LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ÉTAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

'd

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu** la loi n° 2017-41 du 29 décembre 2017 portant création de la Police républicaine, telle que modifiée par la loi 2020-14 du 03 juillet 2020 ;
- vu** la loi n° 2020-16 du 03 juillet 2020 portant statut spécial des personnels de la Police républicaine ;
- vu** la décision portant proclamation, le 21 avril 2021 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 11 avril 2021 ;
- vu** le décret n° 2023-507 du 10 octobre 2023 portant composition du Gouvernement ;
- vu** le décret n° 2021-401 du 28 juillet 2021 fixant la structure-type des ministères, tel que modifié par le décret n° 2022-476 du 03 août 2022 ;
- vu** le décret n° 2021-456 du 15 septembre 2021 portant attributions, organisation et fonctionnement de la Direction générale de la Police républicaine ;
- vu** le décret n° 2023-357 du 12 juillet 2023 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Économie et des Finances ;
- vu** le décret n° 2023-372 du 19 juillet 2023 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité publique ;
- vu** l'arrêté n° 024/MISP/DC/SGM/DGPR/SA/012SGG24 du 30 janvier 2024 portant inscription au tableau d'avancement au titre de l'année 2024 de trois cent trente-deux (332) fonctionnaires de la Police républicaine du corps des officiers de police ;
- sur** proposition du Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité publique,

**DÉCRÈTE**

**Lepotentiel.bj**

**Article premier**

Sont promus aux grades supérieurs au titre de l'année 2024, les officiers de la Police républicaine dont les noms suivent :



**POUR COMPTER DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2024**

**POUR LE GRADE DE COMMISSAIRE MAJOR DE POLICE**

- Fonctionnaires de police du cadre général et spécialisés en cours de carrière

N°	Grade	Nom et prénoms	Echelon
1.	Commissaire de police de 1 <sup>ère</sup> classe	TOGBLE Comlan	Unique
2.	Commissaire de police de 1 <sup>ère</sup> classe	TOSSOU Séraphin	Unique

- Fonctionnaires de police spécialistes recrutés sur titre

Néant

**Lepotentiel.bj**

**POUR LE GRADE DE COMMISSAIRE DE POLICE DE PREMIERE CLASSE**

Néant

**POUR COMPTER DU 1<sup>ER</sup> AVRIL 2024**

**POUR LE GRADE DE COMMISSAIRE MAJOR DE POLICE**

- Fonctionnaires de police du cadre général et spécialisés en cours de carrière

N°	Grade	Nom et prénoms	Echelon
1.	Commissaire de police de 1 <sup>ère</sup> classe	AGOSSA Kayossi Stephane	Unique
2.	Commissaire de police de 1 <sup>ère</sup> classe	DATO Comlan Bertrand	Unique
3.	Commissaire de police de 1 <sup>ère</sup> classe	ADJAGNON Coffi	Unique

- Fonctionnaires de police spécialistes recrutés sur titre

Néant

**POUR LE GRADE DE COMMISSAIRE DE POLICE DE PREMIERE CLASSE**

Néant

**Le potentiel.bj**

**POUR COMPTER DU 1<sup>ER</sup> JUILLET 2024**

**POUR LE GRADE DE COMMISSAIRE MAJOR DE POLICE**

- Fonctionnaires de police du cadre général et spécialisés en cours de carrière

N°	Grade	Nom et prénoms	Echelon
1.	Commissaire de police de 1 <sup>ère</sup> classe	BOKO Thibaut Mélinmon	Unique
2.	Commissaire de police de 1 <sup>ère</sup> classe	MAKPONSE Esseouedo Anicet	Unique
3.	Commissaire de police de 1 <sup>ère</sup> classe	MORA SARRE Abdoulaye	Unique
4.	Commissaire de police de 1 <sup>ère</sup> classe	AGOUNTCHON Adolphe Koffi	Unique
5.	Commissaire de police de 1 <sup>ère</sup> classe	TOSSOU Dèzégny Sohinh Boris	Unique

- Fonctionnaires de police spécialistes recrutés sur titre

Néant



POUR LE GRADE DE COMMISSAIRE DE POLICE DE PREMIERE CLASSE  
Néant

**Lepotentiel.bj**

POUR COMPTER DU 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2024

POUR LE GRADE DE COMMISSAIRE MAJOR DE POLICE

- Fonctionnaires de police du cadre général et spécialisés en cours de carrière

N°	Grade	Nom et prénoms	Echelon
1.	Commissaire de police de 1 <sup>ère</sup> classe	GANGNON Koffi Bienvenu	Unique
2.	Commissaire de police de 1 <sup>ère</sup> classe	ASSAVEDO Boole Fortuné Mahoussi	Unique
3.	Commissaire de police de 1 <sup>ère</sup> classe	OROU Abdou Samadou	Unique
4.	Commissaire de police de 1 <sup>ère</sup> classe	DAOUINTA Larissa Tchawèba Gbètondji	Unique
5.	Commissaire de police de 1 <sup>ère</sup> classe	KPATACLO Aguèmon Moïse	Unique
6.	Commissaire de police de 1 <sup>ère</sup> classe	SOKOTO Patrice Tchorouwé	Unique

- Fonctionnaires de police spécialistes recrutés sur titre

N°	Grade	Nom et prénoms	Echelon
1.	Commissaire de police de 1 <sup>ère</sup> classe	EZIN H. Huguette Lydia	Unique

POUR LE GRADE DE COMMISSAIRE DE POLICE DE PREMIERE CLASSE

Néant

### Article 2

Les promotions ci-dessus accordées donnent droit à une augmentation de traitement dans les conditions définies par les textes en vigueur en la matière.

### Article 3

**Lepotentiel.bj**

Le Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité publique et le Ministre de l'Économie et des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret.

### Article 4

Le présent décret sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 31 janvier 2024

Par le Président de la République,  
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,

  
Patrice TALON.-

Le Ministre de l'Economie  
et des Finances,



**Romuald WADAGNI**  
Ministre d'Etat

Le Ministre de l'Intérieur et  
de la Sécurité publique,



**Alassane SEIDOU**

**Lepotentiel.bj**

**AMPLIATIONS** : PR : 6 ; AN : 120 ; CC : 2 ; CS : 2 ; C.COM : 2 ; CES : 2 ; HAAC : 2 ; HCJ : 2 ; MISP : 2 ; MEF : 2 ; AUTRES  
MINISTERES : 20 ; INTERESSES 17 ; SGG : 4 ; JORB : 1.